Plus de 30 Soudanaises sont maintenues en détention arbitraire, sans pouvoir consulter un avocat, depuis le 12 novembre 2012. Initialement incarcérées à Kadugli, dans le Kordofan du Sud, elles ont été transférées à la prison d'el Obeid, dans le centre du pays.

- engagez le gouvernement soudanais à relâcher sans délai les femmes détenues à el Obeid, à moins qu'elles ne soient immédiatement inculpées d'infractions dûment reconnues par la loi ;

- demandez-lui de les autoriser à consulter un avocat ;

- priez-le instamment de prodiguer immédiatement des soins médicaux aux femmes qui en ont besoin.

HE Omar Hassan Ahmad al-Bashir
Office of the President
People's Palace
PO Box 281
Khartoum, Soudan
Courriel : info@sudan.gov.sd
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,
Mohamed Bushara Dousa
Ministry of Justice
PO Box 302
Al Nil Avenue
Khartoum, Soudan
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,
Ministre de l'Intérieur
Ibrahim Mohamed Ahmed
Ministry of Interior
PO Box 873
Khartoum, Soudan
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,
Avenue F.D. Roosevelt 124
1050 Bruxelles
eMail: sudanbx@yahoo.com
Fax 02.648.34.99

En juin 2011, un conflit a éclaté dans l'État du Kordofan du Sud entre les forces gouvernementales et l'Armée populaire de libération du Soudan-Nord, branche militaire du MPLS-N. Les combats se sont étendus à l'État du Nil Bleu en septembre 2011. À la suite de bombardements aériens aveugles effectués par les forces armées soudanaises sur les zones contrôlées par le MPLS-N, associés au blocage de l'aide humanitaire dans les zones touchées par le conflit, des civils sont morts et d'autres ont été blessés, tandis que des biens ont été pillés et détruits. Plusieurs dizaines de milliers de personnes sont obligées d'abandonner leur

logement, et plus de 200 000 personnes se sont réfugiées en Éthiopie et au Soudan du Sud.
Genre : femme

Elles ne bénéficient pas de soins médicaux adaptés, et la vie de plusieurs d'entre elles pourrait être menacée.

Le 5 novembre 2012, le service national de la sûreté et du renseignement (NSS) a commencé à convoquer des femmes noubas habitant à Kadugli. Ces femmes étaient accusées d'espionnage pour le compte du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (MPLS-N), parti d'opposition interdit dont la branche armée combat les forces gouvernementales dans l'État du Kordofan du Sud.

Le 12 novembre, 32 femmes ont été placées en détention au secret à la prison de Kadugli. Elles ont été transférées à la prison d'el Obeid le 27 décembre. Elles ont depuis lors été autorisées à recevoir la visite de leurs proches, mais elles n'ont pas été inculpées et continuent de se voir refuser l'accès à un avocat par les autorités.

Par ailleurs, ces femmes ne recevraient pas les soins médicaux dont elles ont besoin. L'une d'entre elles, sujette aux convulsions, a subi une syncope mais a été privée de soins à el Obeid. Une autre s'est blessée à la colonne vertébrale en détention. Elle a été transférée à l'hôpital à Khartoum, le 6 février, mais n'a pas encore été soignée. Deux autres femmes souffriraient elles aussi de crises convulsives, et une troisième serait diabétique.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 AVRIL 2013 À : Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

Président du Soudan

Ministre de la Justice

Copies à :

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays

Ambassade de la République du Soudan

COMPLEMENT D'INFORMATION

Depuis que le conflit a éclaté au Kordofan du Sud et dans le Nil Bleu, les autorités soudanaises ont arrêté dans tout le pays de nombreux militants du MPLS-N, réels ou supposés. Un grand nombre d'entre eux sont détenus en raison de leur origine ethnique, souvent sans avoir été inculpés et sans pouvoir consulter d'avocat ni entrer en contact avec leur famille.

La Loi de 2010 relative à la sécurité nationale accorde au Service national de la sûreté et du renseignement le pouvoir d'effectuer des perquisitions, de saisir des biens, d'arrêter et de maintenir des personnes en détention sans contrôle judiciaire pendant une période pouvant atteindre quatre mois et demi. En outre, ses agents bénéficient de l'immunité de poursuites pour tout acte commis dans le cadre de leurs fonctions. Les dispositions du texte ne permettent pas de garantir que les personnes détenues par ce Service puissent bénéficier du contrôle d'une autorité judiciaire et jouir de leurs droits humains, ce qui n'est pas conforme aux normes internationales d'équité des procès ni aux autres normes relatives aux droits humains.

Nom : 32 Soudanaises détenues à la prison d’el Obeid